

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie Goyette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/db863cbdd3dd6cce1f214015>

Date d'obtention : 2024-10-16 15:31:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode est très encadrante et sécurisante pour un intervenant scolaire. Elle explique clairement le rôle de chaque partenaire dans cette stratégie SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle pourra m'accompagner et m'assurer que mes interventions ne contreviennent pas au travail des différents partenaires. Je pourrai également bien accompagner mes élèves à l'école, ainsi que les parents concernés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être à l'écoute, d'offrir une bienveillance, tout en respectant les étapes de l'intervention SEXTO, pour ainsi ne pas aller à l'encontre du rôle de l'intervenant scolaire.